

## Le rôle de l'Enseignant Référent pour l'Action Européenne et Internationale (ERAEI)

### Comment les ERAEI sont-ils choisis et quel est leur profil ?

Les ERAEI sont **choisis par le chef d'établissement** dans les collèges et les lycées qui soumettent pour enregistrement leur nom à la DAREIC.

Ils obtiennent alors le statut officiel d'ERAEI, soit, Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale, **reconnu dans le CV iProf et valorisé en termes de carrière** par les IA/IPR et inspecteurs de circonscription.

Le profil d'un ERAEI est variable mais il peut être identifié par le chef d'établissement :

- Par son implication dans des événements d'ouverture à l'international (semaine des langues, journée de l'Europe, participation au réseau UNESCO, etc.) ;
- Par sa participation à des mobilités internationales ;
- Par sa bonne maîtrise d'une ou plusieurs langues ;
- Par l'écriture ou le montage de projets internationaux ;
- Par son interculturelité ;
- Par sa participation à des projets eTwinning et/ou Erasmus+.

Néanmoins, **le plus important est la motivation**, de découvrir, partager, informer, se former, relayer, accompagner et soutenir des projets.

### Actions au sein de l'établissement

Les ERAEI sont nommés par le chef d'établissement dans les collèges et les lycées afin de l'assister dans le domaine de l'ouverture internationale. Les ERAEI permettent de **répondre à des sollicitations d'ouverture européennes et internationales** tout en participant à la **mise en place des thématiques transversales du projet académique** (EAC, cultures numériques avec les mobilités hybrides, EDD, etc.)

Le rôle de l'ERAEI s'articule autour de **quatre missions** :

1. Les ERAEI sont en lien avec la DAREIC : ils **conseillent le chef d'établissement** dans le développement international et européen de son projet d'établissement ;
2. Ils **recueillent les informations** concernant les projets de mobilité, de partenariat, d'échange, de jumelage ou de visite prévus ou à l'étude ;
3. Ils **relayent les informations** dans l'établissement et auprès de leurs collègues en provenance de la DAREIC et des corps d'inspection relatives à l'action européenne et internationale (priorités nationales et académiques, subventions, concours, etc.) ;
4. Ils **animent les projets européens et internationaux** retenus par le conseil pédagogique et validés en conseil d'administration.

**Les fonctions de l'ERAEI :**

- Les ERAEI participent à l'action européenne et internationale coordonnée par la DAREIC, pour la mise en œuvre de l'axe 3 du projet académique 2013-2016 « Développer l'ouverture internationale et les compétences linguistiques de chaque élève ».
- Ils participent également à des réunions de regroupement, à des stages de formation dédiés ou à des animations organisées par la DAREIC en lien avec la DAFOR, la Maison de l'Europe, les

organismes d'enseignement français à l'étranger, les services éducatifs des ambassades étrangères ;

- Ils participent à l'élaboration du projet d'établissement ainsi qu'à la rédaction d'un bilan annuel de l'ouverture internationale de son établissement.

## Positionnement

# Qui suis-je ?

### Un enseignant

Je suis d'abord un enseignant !

### Par rapport à mes collègues

Je suis un référent, une personne ressource

### Par rapport à la direction

Je suis une personne ressource mais aussi un conseiller, un acteur de l'ouverture à l'international.

### Par rapport à l'inspecteur

Je suis une personne ressource mais aussi un conseiller, un acteur de l'ouverture à l'international.

### Par rapport à la DAREIC

Je suis le lien entre l'académie et l'acteur de terrain, entre l'établissement scolaire et le bassin.

## Ressources

Il existe différents moyens et réseaux pour trouver des partenaires, des formations, des stages d'observation :

- Les collectivités territoriales (municipalités, départements, régions) ;
- Les villes et territoires partenaires d'Europe et du monde (comités de jumelage, collectivités, associations de professeurs de français, etc.) ;
- Acteurs de la formation et de la mobilité (universités, associations, etc.) ;
- Réseaux français à l'étranger (ambassades, Instituts français, AEF, les alliances françaises, OFAJ, etc.)
- ONG (réseau UNESCO, etc.) ;
- Les plateformes de l'agence européenne Erasmus+ (EPALE, School Education Gateway) et surtout **eTwinning**
- <https://monprojet.erasmusplus.fr/> plateforme officielle pour monter des projets Erasmus+ ou se renseigner.

Enfin lorsque l'on souhaite monter ou rejoindre un projet on peut toujours se faire aider et accompagner par des organisations dédiées et reconnues :

- Le réseau des développeurs Erasmus+
- La DAREIC et ses Chargés de Mission
- La maison de l'Europe de Rennes, Europ'Armor ...

## Pour plus d'informations

Veillez consulter les textes de référence ci-dessous à propos du rôle et de la mission des ERAEI :

- [Circulaire du BO de 2002](#)
- [Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009](#)
- [Présentation du rôle et de la mission de l'ERAEL dans l'académie de Rennes](#)